

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 350

présenté par  
M. Urvoas

-----

### ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 14 :

« L'introduction mentionnée aux 1° et 2° du présent article ne peut être effectuée que par des ... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.